

Convention de partenariat¹

Entre le Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) et.....

Entre les soussignés : **A (Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE))**, Autorisation de fonctionnement n°.....Domiciliée (à N'Djamena- Tchad) représentée par M. Ahmat Yacoub (n° de téléphone 00235 99860817 mail : yacoubahmat@aol.com, agissant en qualité de (Président) et ayant tous les pouvoirs aux fins de signature du présent document,

d'une part

et

B (indiquer le nom.....) Autorisation de fonctionnement n°.....Domiciliée à..... représentée par (N° de téléphone mail :, agissant en qualité de et ayant tous les pouvoirs aux fins de signature du présent document,

d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit:

L'organisme **A** dont l'objet social porté dans ses statuts est: la déradicalisation et la prévention de l'extrémisme à travers les études, la recherche, le développement et la formation.

et

L'organisme **B** dont l'objet social estConviennt que la présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un dispositif visant à déployer leurs efforts dans la lutte contre l'extrémisme sur des bases scientifiques.

Les deux parties ayant constaté qu'elles développaient une vision commune de la lutte contre l'extrémisme et une volonté de se soutenir, ont souhaité formaliser leur coopération. Les parties signataires conviennent ainsi de développer leurs relations dans un cadre général de partenariat actif défini par les articles suivants :

Article 1-Objet

La présente Convention a pour objectif de fixer le cadre dans lequel seront mises en place les actions des deux organismes qui nécessitent un partenariat.

Article 2-Obligation des partenaires

Dans le cadre de la présente convention, le CEDPE s'engage à 1/ partager les études et les recherches; 2/ partager les rapports de mission pour recueillir des observations visant à améliorer les actions; 3/ faciliter les procédures d'obtention de visas d'entrée, 4/ organiser l'arrivée et l'accueil des membres du centre B en visite au Tchad; 5/ informer le partenaire des actions menées ou à mener par le CEDPE ; 6/ inviter le partenaire dans des événements organisés par le CEDPE ; offrir le bulletin d'information et la revue scientifique.

De son côté, l'organisme B s'engage

à 1/.....2/.....3/.....4/.....

¹ Document diffusé le 2 juillet 2018 à 13h sur le site officiel du CEDPE

Article 3-Resiliation

La présente convention pourra être résiliée sans motif particulier par l'une ou l'autre des parties par un simple courriel au moins 30 jours avant la date de reconduction tacite ;

A tout autre moment en cas de désaccord entre les parties après avoir constaté l'impossibilité de mettre un terme au désaccord ;

La convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'un courriel ou d'une lettre recommandée valant mise en demeure.

Article 4- mise en place d'un suivie des actions

Les partenaires dresseront une fois par an, un bilan qui servira d'évaluation commune sur leur partenariat. Le bilan portera sur l'impact des actions et des possibles améliorations dans la présente convention.

Article 5-Durée de la convention et renouvellement des avenants.

La présente convention prend effet à la date de la signature par les deux parties pour la durée d'un an. Elle se renouvelle par tacite reconduction d'année en année. Elle peut être complétée et modifiée par un avenant consenti par les deux parties. L'avenant peut aussi supprimer des dispositions existantes.

Fait à.....

Pour le CEDPE
Le président
Ahmat M. Yacoub

Lu et approuvé

Pour le.....
Le.....

Lu et approuvé